

**Votre Newsletter // N°41 // Mai 2020**

**COVID 19 : PROTOCOLE NATIONAL DE DECONFINEMENT POUR LES ENTREPRISES POUR ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DES SALARIES**

Le Ministère du Travail poursuit ses publications à destination des employeurs sur les mesures à prendre pour préserver la santé des salariés et publie un [protocole national de déconfinement](#) pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Ce protocole précise la doctrine générale de protection collective que les employeurs du secteur privé doivent mettre en place. Il vient en complément des [48 guides métiers](#) déjà disponibles sur le site du ministère du Travail et élaborés en partenariat avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux. De nouveaux guides seront par ailleurs être publiés, à la demande des partenaires sociaux, dans les jours qui viennent.

Ce protocole est divisé en 7 parties distinctes et apportent des précisions relatives :

- aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert ;
- à la gestion des flux ;
- aux équipements de protection individuelle ;
- aux tests de dépistage ;
- au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés ;
- à la prise de température ;
- au nettoyage et à désinfection des locaux.

D'autre part, nous maintenons notre mobilisation pour vous donner de l'information juridique et médicale afin de permettre la poursuite ou la reprise de votre activité en pleine

épidémie de Covid-19.

Beaucoup attendent de l'aide pour répondre à leurs questions et trouver des solutions concrètes pour faire face à ce contexte inédit. Quelle organisation et quelle démarche de prévention adaptées mettre en place? Quels sont les moyens de protection à disposition? Qui peut m'aider en cas de difficulté?

Vous pouvez contactez votre médecin du travail au 04 66 30 25 79 ou par mail à [accueil@cmist.fr](mailto:accueil@cmist.fr).

Il peut, selon vos besoins, vous conseiller, vous orienter vers un professionnel spécialisé du service, vous proposer une prévention adaptée pour votre entreprise, recevoir un salarié dans le cadre d'une situation ou d'un suivi particuliers.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs.

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,  
Directrice du CMIST ALES LOZERE.



**Sites officiels à consulter régulièrement :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



[www.cmist.fr](http://www.cmist.fr)

[accueil@cmist.fr](mailto:accueil@cmist.fr) / 04 66 30 25 79

Cliquez [ici](#) si vous souhaitez vous désinscrire.